



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DU TOURISME, DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

## COMMUNIQUE

N° 014 MTTM/SG/DGTT/DTR/SSR

Le Ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie porte à la connaissance du public qu'à partir du 1<sup>er</sup> Août 2015 la mise en circulation de véhicules à conduite à droite est interdite sur tout le territoire national quel qu'en soit le motif, en raison :

- de l'insécurité routière qui prévaut actuellement, augmentation des accidents de la circulation, tant en nombre qu'en gravité ;
- des dangers et problématiques spécifiques liés à la circulation et à la conduite de ces types de véhicules pour manque de visibilité, étant donné que la circulation se fait sur la partie droite de la chaussée à Madagascar ;
- de l'augmentation de leur nombre en circulation, même si :
  - l'interdiction de la mise en circulation des véhicules à volant à droite a déjà fait l'objet du communiqué n° 75-MT/SG/DGT/DTR/SSR du 21 Août 2008;
  - l'interdiction d'importation des véhicules à volant à droite a fait l'objet de la note circulaire n°002 -MT/SG/DGTT/DTR/SSR du 02 février 2012.

Les propriétaires de ces véhicules disposent donc jusqu'à la fin du mois de juillet 2015 pour se conformer à cette nouvelle disposition.

Antananarivo, 11 FEV. 2015

LE MINISTRE DU TOURISME, DES TRANSPORTS  
ET DE LA METEOROLOGIE



ANDRIANTIANA J. Ulrich